



La ville de Fréjus vous informe

DEVENEZ CONSEILLER DE QUARTIER !

Déposez votre candidature avant le 30 septembre 2026

Qu'est-ce qu'un Conseil de quartier ?

Élément de démocratie représentative et de participation des citoyens, relais entre les habitants et la municipalité, le Conseil de quartier est un lieu d'échanges, de concertation et de propositions à l'échelle de chaque quartier de Fréjus.

Quelle est la composition des Conseils de quartier ?

Chaque conseil compte 16 membres, pour une durée de 3 ans, renouvelable une fois :

- 4 personnalités représentatives du quartier,
- 4 représentants du secteur associatif, désignés parmi les associations candidates,
- 8 représentants des habitants.

Qui peut être conseiller de quartier ?

Tout Fréjusien majeur, ayant sa résidence principale dans le quartier pour lequel il a fait acte de candidature.

Quels sont les différents quartiers de la Ville concernés par son renouvellement ?

Les onze quartiers de la Ville sont renouvelables à savoir : Fréjus-Centre, Fréjus-Plage, Saint-Aygulf, Caïs-Capitou, Tour de Mare, GaVaMa, Villeneuve, Estérel, l'Agachon, La Gabelle et Port-Fréjus

Pour toute information complémentaire, le Point d'Accueil Vie des Quartiers est à votre disposition au 04 94 17 66 70.

CANDIDATURE

Envoi ou dépôt avant le 30 septembre 2026

- Par courrier à M. le Maire – Point d'Accueil Vie des Quartiers – 39 Place Camille Formigé – 83600 Fréjus
- Par dépôt au Point d'Accueil Vie des Quartiers situé 39 place Camille Formigé à Fréjus
- Par courriel : viedesquartiers@ville-frejus.fr

Je soussigné (e) :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Je suis représentant d'une association : oui / non :

déclare me porter candidat pour être membre du Conseil de quartier de

Fait à Fréjus, le...

Signature